

MAIRIE DE
SANSAC L'ÉGLISE
43.2.12.233.

DÉLIBÉRATION 2020-9
du conseil municipal
sur le compte administratif

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes pour : 14
Votes contre : 0

Séance du 24 02 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur GUILHOT Stéphane délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur PEYRET Gilbert maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE COMMUNE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	154 685.14	115 717.25	0.00	115 717.25	154 685.14
Opérations de l'exercice	619 584.32	756 997.32	246 333.32	368 572.22	865 917.64	1 125 569.54
TOTAUX	619 584.32	911 682.46	362 050.57	368 572.22	981 634.89	1 280 254.68
Résultats de clôture	0.00	292 098.14	0.00	6 521.65	0.00	298 619.79
Restes à réaliser	0.00		120 794.92	0.00	120 794.92	0.00
TOTAUX CUMULES	619 584.32	911 682.46	482 845.49	368 572.22	1 102 429.81	1 280 254.68
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00	292 098.14	114 273.27	0.00	0.00	177 824.87

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4° le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 292 098,14 euros

5° le résultat de la section d'investissement s'élève à - 114 273,27 euros

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme, le maire
Gilbert PEYRET